

INFOS-BOUILLE octobre 2016 N°23-3

le mot du maire

La majeure partie des investissements prévus au budget 2016 vont être engagés en cette fin d'année : le renouvellement de la signalétique, la fin des travaux d'accessibilité et de rénovation de l'école, les travaux d'électricité et chauffage de l'église et les premières installations des réserves de lutte contre l'incendie. Cependant d'autres projets sont en cours d'étude concernant la voirie, la fin de l'aménagement des espaces publics place St Paul. De même nous étudierons dans les prochains mois la possibilité d'améliorer les conditions d'accueil dans la grange du château. Ces différents projets qui verront pour certains leur aboutissement dans le cadre de la commune nouvelle de Val en Vignes, trouveront les ressources financières au travers les demandes de subventions auprès de L'Etat et du Conseil Départemental. De plus la finalisation de la vente du presbytère nous permet de dégager de nouvelles ressources que nous pouvons réinvestir dans le patrimoine communal.

Ce dernier trimestre va donner lieu également à de nombreuses rencontres et réunions de commissions entre les conseillers municipaux de Bouillé St Paul, Cersay et Massais afin de préparer la mise en place de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017.

REUNION DU 19 JUILLET 2016

TRAVAUX A L'ECOLE

Mr le maire rappelle au conseil que les travaux sont commencés depuis le 6 juillet. Des travaux supplémentaires sont nécessaires et il convient de prendre des avenants afin de ne pas retarder le chantier pour qu'il soit en grande partie terminé pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération pour les lots suivants :

- Avenant maîtrise d'œuvre : Modification des prestations de l'enveloppe financière correspondant aux travaux affectés par la commune au stade du D C E (Dossier de Consultation des Entreprises) pour un montant de 5 133.28€
- Avenant lot n°1 : Gros œuvre, assainissement, comblement de la fosse existante dont le volume avait été sous estimé pour un montant de 1 385€ HT
- Avenant lot n° 8 : Plomberie sanitaires, réfection du réseau d'eau froide sur l'appareil existant pour un montant de 879.29€.
- Décision modificative : Le conseil émet un avis favorable pour porter la somme de 39 220€ au compte 2B12-70. Ce montant sera prélevé pour 15 000€ sur le budget de fonctionnement et le reliquat sur le budget d'investissement.

TRAVAUX A L'EGLISE ELECTRICITE

Le conseil émet un avis favorable pour faire exécuter les travaux d'électricité par l'entreprise Delestre pour un montant de 11 893.73 HT et prend une délibération en ce sens.

TRAVAUX A L'EGLISE CHAUFFAGE

Une délibération est prise pour l'installation du chauffage électrique par la même entreprise pour un montant de 13 475.35€ HT.

Le conseil prend une délibération pour le déplacement et la pose d'un compteur place de l'église par l'entreprise Gérédis pour un montant de 1 911€ HT.

PARTICIPATION DU PATRONAGE ST PAUL

Mr le maire rappelle au conseil que les différents travaux de l'église engagés par la commune, se font avec la participation financière du Patronage St Paul sous forme de don à hauteur de 21000€. Après la réalisation de ces travaux la paroisse prendra en charge les frais de consommation électrique et chauffage

LOCATION LOGEMENT PLACE SAINT PAUL

Le conseil émet un avis favorable pour attribuer le logement vacant 3 place St Paul à Melle Laétitia Cousin pour un loyer mensuel de 321.32€ augmenté de 10€ pour les harges

MODIFICATION CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil approuve le rapport de la CLECT dans le cadre de la diminution de l'attribution de compensation de la ville de Thouars au titre des frais de centralité et prend une délibération en ce sens.

Le conseil valide le rapport de la CLECT dans le cadre de la régularisation de l'attribution de compensation de la ville de Thouars et prend une délibération en ce sens.

Le conseil délibère favorablement sur le rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence contingent incendie pour 15 communes, dont Bouillé St Paul.

GESTION DU PERSONNEL

Le conseil délibère favorablement pour régler 8 heures supplémentaires à Pascal Melin
Une délibération est prise pour régler 10h30 en heures complémentaires à Patrice Mailet et une récupération de 6h30.
Le conseil émet un avis favorable pour modifier le régime indemnitaire d'Antoine Mallet en rapport avec son nouvel horaire de travail (35 heures). Une délibération est prise en ce sens.

COMMUNE NOUVELLE

Suite à la réunion du 8 juillet à Cersay concernant le vote sur le choix du nom de la commune nouvelle, le conseil entérine cette décision en se prononçant sur le nom de Val en Vignes qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le maire informe le conseil que le Presbytère est en compromis de vente. Le document a été signé le lundi 18 juillet. En principe, si la transaction se déroule normalement la vente pourrait être signée fin septembre début octobre.

REUNION DU 29 JUILLET 2016

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire informe le conseil de l'entretien qu'il a eu avec le cabinet AREA Urbanisme et du contact avec le Conseil Départemental pour l'aménagement d'un espace public rue de l'église concernant la parcelle achetée à Mr Charnay. Ces travaux sont éligibles pour une demande de D E T R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du C A P 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité). Un plan de financement est présenté au conseil qui émet un avis favorable en autorisant le maire à effectuer les démarches nécessaires pour ces 2 demandes qui doivent être déposées en Sous Préfecture avant le 31 juillet.

Une délibération est prise pour la demande de D E T R pour un montant de 8 480.25

Une seconde est prise pour la demande de subvention du C A P 79 pour un montant de 10 176.30€.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX VOIRIE MIBERTIN

Concernant ces travaux de voirie, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre du CAP 79 et de solliciter la communauté de communes du Thouarsais au titre du fonds de concours. Le plan de financement est présenté au conseil qui émet un avis favorable en demandant que l'agriculteur riverain soit contacté pour participer aux travaux d'entretien. Le conseil autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour ces demandes. Deux délibérations sont prises en ce sens. La première pour la demande de subvention CAP 79 pour un montant de 7 665.89€, La seconde Concernant le fonds de concours d'un montant de 4 972.64€

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil annule la décision prise lors de la précédente réunion et délibère pour que le montant de 15000€ s'équilibre en dépense et en recette d'investissement. Il est rappelé que cela n'engendre aucune incidence budgétaire.

CONCERT ORGANISE PAR LES JEUNES AVEC LE SOUTIEN DE LA CCT ET LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE THOUARS

Ce concert de musique rap (sans alcool) aura lieu le vendredi 26 août de 20h à 23h. Il s'agit là d'une première participation des jeunes dans l'organisation. Cette soirée sera entièrement gratuite, animée par les jeunes dans une commune rurale avec la participation de 2 entités citées ci-dessus.

Le conseil prend une délibération afin de mettre à disposition le site gratuitement pour cette initiative des jeunes.

REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2016

POINT SUR LES TRAVAUX ECOLE

Le conseil délibère favorablement pour l'avenant N° 2 du lot 8 pour la fourniture et la pose d'un radiateur en acier dans les sanitaires filles selon le devis de l'entreprise FBM pour un montant de 311.35 € HT.

Une délibération est prise pour l'avenant N°1 entreprise Onillon pour l'installation d'une hotte dans la cuisine de la cantine pour un montant de 759.70 € HT.

En attendant le versement des subventions, le conseil décide de faire un emprunt à court terme de 40 000€ sachant que le taux est relativement bas (0,68%), une délibération est prise en ce sens.

Les travaux ne sont pas terminés du fait de la rentrée scolaire, la finalisation aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, c'est-à-dire à partir du 19 octobre. (huisseries, sanitaires)

TRAVAUX CITERNE INCENDIE

Le conseil émet un avis favorable pour l'implantation de 2 citernes incendie :

L'une à la Ménagerie selon les devis de l'entreprise Gonord pour un montant de 5 636.20€ HT et l'autre pour la Futaie d'un montant de 2076.20€ HT. Une délibération est prise en ce sens.

TRAVAUX VOIRIE

Un plan avec relevé fait par l'entreprise Aréa Urbanisme a été présenté au conseil pour les travaux de voirie à Mibertin. Il va faire l'objet d'une étude par la commission voirie et le conseil délibèrera par la suite.

Le conseil émet un avis favorable pour faire effectuer les travaux de stabilisé à l'école selon le devis de l'entreprise Gonord TP qui s'élève à la somme de 2 118.05€ HT. Une délibération est prise en ce sens.

Le conseil prend une délibération pour une décision modificative afin de prélever 2 600€ au compte 6123 et les imputer au compte 2151-61.

TRAVAUX DE L'EGLISE

L'entreprise Gérédis (gestionnaire du réseau distribution) est intervenue les 6 et 7 septembre, pour effectuer les travaux du branchement d'un compteur à l'église qui sera posé par la S A R L Gonnord pour un montant de 612.72€ TTC auquel s'ajoutera un contrôle APAVE estimé à 350€. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS DE CERSAY

Le conseil prend une délibération pour allouer une subvention de 117.50€ représentant 2.35€ par jour pur les enfants de la commune fréquentant le centre de loisirs.

CONVENTION AVEC LE C A U E

Le conseil délibère favorablement pour renouveler l'adhésion de 50€ pour l'année 2016 au Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement. Sur proposition du maire une convention sera établie pour des interventions (fiches actions cimetièrre, plantations) avec une participation financière de 1 500€. Le conseil donne son accord et prend une délibération en ce sens.

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil prend une délibération pour allouer à l'abbé Métais curé de la paroisse l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 119.55€ pour l'année 2016.

VENTE DU PRESBYTERE

Un diagnostic DPE a été réalisé par l'entreprise AD Diag pour un montant de 497.99€. Sauf imprévu la vente devrait se conclure dans les prochaines semaines.

QUESTIONS DIVERSES

Le 8 octobre prochain à 16h, la chorale du Delta dirigée par Coline Serreau se produira à la grange du château.

L'entrée sera gratuite. Ce sera aussi un moyen de rendre hommage à Dominique Serreau son frère, qui avait donné le 1^{er} spectacle au château 3 semaines après son acquisition en 1996.

Une réunion de la commission n° 6 de la commune nouvelle se tiendra à Cersay le mercredi 21 septembre.

REUNION DU 12 OCTOBRE 2016

TRAVAUX BATIMENTS

Les travaux de l'école vont entrer dans la phase de finalisation pendant les vacances de la Toussaint.

Les entreprises VIC, HAY, FBM vont intervenir du 19/10 au 2/11 pour terminer le chantier.

En ce qui concerne les fenêtres, le conseil examine un devis et souhaite que plusieurs solutions soient étudiées.

TRAVAUX CITERNE INCENDIE

Une consultation pour ce projet a été réalisée : trois entreprises ont répondu :

ABEKO 5 512.50€ CITERNO 5 300€ SOFAREB 6 544€. Le conseil retient la proposition de Citerneo pour deux réserves de 120m³ chacune avec col de cygne. Ces citernes seront installées à la Ménagerie et à la Futaie. Une délibération est prise en ce sens.

TRAVAUX VOIRIE MIBERTIN

La dernière rencontre avec Rémi Lavaud proposant des hypothèses de travail possible, sont soumises au conseil par un plan et un relevé topographique qui avaient été présentés au riverain agriculteur lors d'un entretien préalable avec le

mairie, lui demandant une participation qui aurait pu être symbolique, pour les dégâts occasionnés avec les engins agricoles. La réponse fut négative. Devant ce refus, le conseil n'envisage que le minimum de travaux pour améliorer la route qu'empruntent les autres riverains. Le cabinet d'études est chargé de la consultation auprès de 3 entreprises qui fourniront des devis. Le conseil prendra par la suite sa décision.

CAUTION DU LOGEMENT 5 RUE DE L'EGLISE

Le conseil émet un avis favorable pour annuler la précédente délibération et en prend une nouvelle d'un montant de 395€ au lieu de 365€.

LOCATION DE LA GRANGE

Une demande de location de la grange et de l'office sans vaisselle pour un mariage est faite par un administré. Le conseil émet un avis favorable en fixant le montant de la location à 170€. Une délibération est prise en ce sens.

GESTION DU PERSONNEL

Le conseil émet un avis favorable pour régler 8 heures complémentaires à Patrice Mailet pour les tâches effectuées en dehors de son temps de travail.

ADHESION DE LA CCT AU SMO DEUX-SEVRES NUMERIQUES

Le conseil autorise la CCT à adhérer au SMO (Syndicat Mixte Ouvert) qui sera chargé de mettre en œuvre le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Le maire rappelle que l'arrivée de la fibre optique n'était pas prévue dans l'immédiat. Une délibération est prise en ce sens.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN AUX BASSES VALLEES

Les poubelles route de Vraire aux Basses Vallées sont placées sur un terrain privé. Le propriétaire propose à la commune d'acheter ce bout de terrain. Afin de garder le même emplacement, le maire propose d'acheter cet emplacement d'environ 20 m². Le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour cette acquisition.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Antoine Mallet secrétaire, présente le tableau de ces modifications en donnant les explications. Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recette en section d'investissement à 2 500€ ; cette régularisation n'a aucune incidence budgétaire. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

A la demande de l'administration le conseil prend une décision modificative de 1€ pour l'équilibre du budget commerce.

RAPPORT ACTIVITES ASSAINISSEMENT ET DECHETS MENAGERS

Le maire présente au conseil le rapport synthétique assainissement et déchets ménagers et propose d'envoyer le rapport complet par mail à chaque conseiller afin qu'il puisse le lire tranquillement.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire confirme au conseil la vente du presbytère dont le montant a été versé : 87000€.

Réunion de tous les conseils municipaux pour la commune nouvelle le mardi 18 octobre à Massais 20h30.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

10h00 Messe à Cersay

12h00 Cérémonie au monument aux morts

12h30 Casse- croûte populaire gratuit à la salle communale